

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/32/302
28 octobre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 27 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies
pour l'Afrique du Sud

Rapport du Secrétaire général

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud a été créé en application du paragraphe 2 de la résolution 2054 B (XX) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1965. Il est alimenté par des contributions volontaires d'Etats, d'organisations et de particuliers et ses ressources permettent de consentir des dons aux organisations bénévoles, aux gouvernements des pays qui accueillent des réfugiés d'Afrique du Sud et à d'autres organismes appropriés aux fins ci-après :

a) Fournir une assistance judiciaire aux personnes qui sont persécutées en vertu de lois discriminatoires et répressives en Afrique du Sud,

b) Secourir ces personnes ainsi que leurs familles;

c) Subventionner l'éducation de ces personnes et de leurs familles;

d) Secourir les réfugiés venus d'Afrique du Sud;

e) Fournir des secours et une assistance aux personnes persécutées en vertu de lois discriminatoires et répressives en Namibie et en Rhodésie du Sud ainsi qu'aux familles de ces personnes.

2. Dans sa résolution 31/6 B du 9 novembre 1976, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément préoccupée par la répression massive à l'encontre des adversaires de l'apartheid et de la discrimination raciale en Afrique du Sud, y compris le massacre de nombreux manifestants pacifiques. Elle a souscrit au pressant appel que le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud avait lancé pour que des contributions plus généreuses soient versées au Fonds d'affectation spéciale, et a félicité toutes les organisations bénévoles qui fournissent une assistance humanitaire aux victimes de l'apartheid et de la discrimination raciale.

3. Depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général, le 22 octobre 1976 (A/31/277), le Fonds d'affectation spéciale a reçu des contributions dont le montant total s'élève à 1 269 217 dollars :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Allemagne (République fédérale d')	100 000
Arabie Saoudite	75 516
Australie	16 286
Autriche	26 000
Barbade	500
Botswana	288
Brésil	10 000
Canada	9 615
Chili	1 000
Chypre	241
Danemark	126 072
Emirats arabes unis	5 000
Finlande	78 761
France	30 000
Ghana	1 305
Guinée	1 001
Hongrie	2 000
Inde	10 000
Indonésie	2 500
Iran	4 000
Irak	10 000
Islande	1 000
Italie	5 072
Jamahiriya arabe libyenne	7 423
Jamaïque	1 540
Japon	20 000
Libéria	1 000
Malaisie	1 000
Maroc	4 000

Dollars des Etats-Unis

Mauritanie	524
Niger	501
Norvège	171 363
Nouvelle-Zélande	7 642
Oman	5 000
Ouganda	1 018
Pays-Bas	240 600
Philippines	5 000
République-Unie du Cameroun	1 500
Singapour	500
Somalie	500
Suède	230 548
Thaïlande	1 500
Tunisie	48 651
Turquie	1 250
Yougoslavie	2 000

4. En outre, les gouvernements suivants ont annoncé qu'ils verseraient au Fonds les contributions indiquées ci-après :

Dollars des Etats-Unis

Belgique	27 027
Grèce	1 000
Inde	1 000
Irlande	5 812
Islande	500
Italie	5 000
Jamahiriya arabe libyenne	5 000
Malaisie	1 000
Mali	2 000
Nigéria	11 000
Pakistan	3 000

/...

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Pérou	1 000
Philippines	5 000
République arabe syrienne	1 000
Togo	600
Trinité-et-Tobago	1 250
Tunisie	1 349
Viet Nam	1 000
Yougoslavie	2 000

5. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration, sept nouveaux dons se montant à 915 000 dollars ont été consentis par prélèvement sur le Fonds.

6. Le montant total des recettes du Fonds depuis sa création, intérêts compris, s'élève à 5 679 275 dollars et le montant total des dons consentis par le Fonds est de 5 226 950 dollars, de sorte qu'il reste un solde de 452 325 dollars.

7. Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint (voir l'annexe), le rapport du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud sur l'activité du Fonds depuis son dernier rapport.

ANNEXE

Rapport du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale
des Nations Unies pour l'Afrique du Sud

1. En février 1977, M. Olof Rydbeck, membre nommé par la Suède, a été remplacé par M. Anders Thunborg. La composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante :

- M. Anders Thunborg (Suède), président
- M. Leslie O. Harriman (Nigéria), vice-président
- M. Iqbal Akhund (Pakistan)
- M. Ali Bengelloun (Maroc)
- M. Sergio Diez (Chili)

2. Depuis son dernier rapport, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer, par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale, les sept subventions mentionnées ci-après, aux fins prévues dans son mandat, tel qu'il est énoncé dans les résolutions de l'Assemblée générale 2397 (XXIII) du 2 décembre 1968 et 2671 E (XXV) du 8 décembre 1970 :

<u>Subvention No</u>	<u>Date de la décision</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>	<u>Fins</u>
65	18 février 1977	50 000	a) à d)
66	6 mai 1977	450 000	a) à d)
67	6 mai 1977	150 000	b) et c)
68	6 mai 1977	170 000	d)
69	6 mai 1977	35 000	a)
70	6 mai 1977	20 000	a) et b)
71	20 octobre 1977	40 000	a), b) et c)

Le Conseil d'administration a autorisé l'utilisation des subventions Nos 65, 66 et 67 pour l'aide aux Namibiens et aux Rhodésiens du Sud, conformément au paragraphe 2 de la résolution 2671 E (XXV) de l'Assemblée générale. En consentant ces dons, le Conseil d'administration a tenu pleinement compte des vœux exprimés par certains donateurs au sujet de l'affectation de leurs contributions.

/...

3. Le Conseil d'administration a continué à préconiser le versement de contributions directes aux organisations bénévoles qui s'occupent de fournir une assistance aux victimes de l'apartheid et de la discrimination raciale en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie du Sud. Il a appris que des contributions avaient été versées directement à l'International Defence and Aid Fund for Southern Africa par le Danemark, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République socialiste soviétique d'Ukraine, la Suède et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. L'Eglise de Grèce a versé une nouvelle contribution d'un montant de 2 000 dollars au Conseil oecuménique des églises pour son programme d'assistance aux victimes de l'apartheid.
4. Le Conseil d'administration a été profondément préoccupé au cours de l'année écoulée par l'amplification et la généralisation de la répression exercée en Afrique du Sud. Des centaines de personnes ont été tuées et des milliers blessées par la police qui a ouvert le feu sur des manifestants pacifiques. Des milliers de personnes, en particulier des jeunes, ont été détenues et emprisonnées pour avoir participé aux manifestations. Des centaines d'autres ont été arrêtées et inculpées en vertu de la loi sur le terrorisme et d'autres lois arbitraires et répressives. Un certain nombre de détenus sont morts en prison.
5. Un grand nombre de Sud-Africains, en particulier de jeunes étudiants, ont fui le pays à cause de la répression. On se souviendra que dans sa résolution 31/126, du 16 décembre 1976, l'Assemblée générale a reconnu l'urgente nécessité d'organiser un programme efficace d'assistance internationale en faveur des étudiants réfugiés et a demandé au Fonds d'affectation spéciale de coopérer avec le Secrétaire général à l'exécution du programme d'assistance.
6. La situation en Namibie et en Rhodésie du Sud a également continué à se détériorer.
7. En conséquence, les besoins auxquels le Fonds d'affectation spéciale doit répondre en vertu de son mandat ont beaucoup augmenté. Le 24 février 1977, le Président et le Vice-Président du Conseil d'administration ont publié une déclaration dans laquelle ils priaient instamment les gouvernements d'envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale et aux organisations bénévoles qui fournissent une assistance humanitaire. Le Conseil d'administration a poursuivi ses efforts, en prenant contact avec un certain nombre de représentants permanents et par d'autres voies appropriées, pour encourager le versement de contributions accrues.
8. Le Conseil d'administration note avec satisfaction que les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale au cours de l'année ont fortement augmenté, ce qui lui a permis d'accorder des subventions plus importantes pour l'assistance à l'intérieur des trois territoires et l'aide en faveur des réfugiés. Il a également appris que les contributions versées directement

aux organisations bénévoles se sont accrues. Mais il tient à souligner que les besoins ne font que s'amplifier et que des contributions encore plus élevées sont indispensables pour la période à venir.

9. Dans ce contexte, le Conseil d'administration exprime la profonde inquiétude que lui cause la nouvelle vague de répression lancée par le Gouvernement sud-africain, le 19 octobre 1977.

10. Enfin, le Conseil d'administration tient à exprimer une fois de plus au Secrétaire général sa profonde gratitude et ses plus vifs remerciements pour l'aide et l'encouragement qu'il ne cesse de lui prodiguer. Il tient également à remercier le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les organisations bénévoles intéressées de leur constante coopération. Enfin, il est reconnaissant au Centre contre l'apartheid du concours précieux qu'il lui a apporté dans l'accomplissement de ses fonctions.
